

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

**LA PÉNURIE DE MÉDECINS : DANGERS POUR LES COMPÉTENCES SANTÉ
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ?**

DE MME CAROLINE PERSOONS

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Tout d'abord, ces conséquences n'ont pas d'impact direct sur mes compétences. Par exemple, au niveau de la promotion de la santé, il n'y a pas de médecins qui s'inscrivent dans le cadre de ces compétences, car il s'agit d'un secteur associatif. Nous ne travaillons donc pas en première ligne.

En matière de santé mentale et de toxicomanie, la pénurie se situe plutôt au niveau des médecins spécialistes, notamment les psychiatres. C'est la raison pour laquelle nous proposerons des modifications dans le décret ambulatoire. Cela permettra d'alléger la norme d'encadrement.

Au niveau des maisons médicales, je n'ai, à l'heure actuelle, pas eu d'écho d'impact. Certes, les prévisions annoncées sont interpellantes et il faudra certainement nous montrer vigilants par rapport à cette problématique.

La pénurie risque surtout de se faire sentir au niveau des compétences du niveau bicommunautaire. Je pense aux hôpitaux, mais aussi aux maisons de repos et maisons de soins. Tout ce qui touche à la promotion de la santé, la prévention, la santé mentale,... fait intervenir des équipes pluridisciplinaires tant en termes de prévention, que de dispense des soins en tant que telle.

La question du nombre de médecins généralistes avec cabinet ne ressort donc pas directement de la compétence de la Commission communautaire française. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas être interpellés à ce sujet.

Si l'on prenait comme chiffres de référence 10 médecins par 10.000 habitants, moyenne eu égard aux situations en Flandre et en Wallonie, il nous faudrait 10.000 médecins au total pour 10 millions d'habitants.

On en est loin, d'autant que 26% des médecins ont aujourd'hui plus de 55 ans. Je crois même que 20% d'entre eux ont au-delà de 65 ans. Il y a donc bel et bien un manque de renouvellement important en la matière.

Je ne peux que relayer cette problématique auprès du ministre Marcourt et peut-être faudra-t-il le faire également au niveau bicommunautaire qui est le premier concerné. Or, la formation se passe au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'analyse n'est donc pas tant à faire au niveau strictement francophone, mais bien au niveau de l'ensemble du territoire bruxellois.

Je peux ainsi relayer cette question au niveau des cabinets, afin de disposer d'une analyse plus fine des besoins à venir, principalement aux médecins généralistes donc, mais aussi éventuellement à d'autres formations qui ont un impact direct sur les compétences de la Commission communautaire française, comme le secteur de la santé mentale par exemple.

La problématique est compliquée comme en témoigne la situation politique.